

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

(Articles L.123-9 à L.123-18 et R.123-3 à R.123-27 du code de l'environnement)

OBJET : DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE VISANT À IMPLANTER UNE UNITÉ DE MÉTHANISATION, AVEC ÉPANDAGE DES DIGESTATS ISSUS DU PROCÉDÉ DE MÉTHANISATION SUR LES TERRITOIRES DES COMMUNES IMPACTÉES PAR LE PLAN D'ÉPANDAGE : ARTENAY, ASCHÈRES-LE-MARCHE, ATTRAY, BOUGY-LEZ-NEUVILLE, BOULAY-LES-BARRES, BUCY-LE-ROI, CERCOTTES, CHANTEAU, LA CHAPELLE-ONZERAIN, CHAUSSY, CHÉCY, CHEVILLY, CHILLEURS-AUX-BOIS, DONNERY, GIDY, HUËTRE, INGRÉ, LION-EN-BEAUCE, LOURY, MARDIÉ, MAREAU-AUX-BOIS, MARGINY-LES-USAGES, NEUVILLE-AUX-BOIS, OISON, ORMES, PATAY, REBRÉCHIEU, RUAN, SAINT-DENIS-DE-L'HÔTEL, SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE, SAINT-LYÉ-LA-FORÊT, SANTEAU, SARAN, SOUGY, SULLY-LA-CHAPELLE, TIVERNON, TRAINOU, TRINAY, VENNECY, VILLENEUVE-SUR-CONIE, VILLEREAU, DANS LE DÉPARTEMENT DU LOIRET, ET DAMBRON, PÉRONVILLE, TERMINIERS, DANS LE DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR.

PERSONNE RESPONSABLE DU PROJET : SARL CENTRALE BIOGAZ DE LUGÈRE (SIÈGE SOCIAL : 45 IMPASSE DU PETIT PONT - 76230 ISNEAUVILLE).

EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION : MARGINY-LES-USAGES (LOIRET), PARC TECHNOLOGIQUE "ORLÉANS CHARBONNIÈRE".

DURÉE DE L'ENQUÊTE : 31 JOURS, DU 4 SEPTEMBRE AU 4 OCTOBRE 2018 INCLUS.

LE DOSSIER, COMPRENANT NOTAMMENT UNE ÉTUDE D'IMPACT ET L'AVIS DE LA MISSION RÉGIONALE D'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE, EST DÉPOSÉ À LA MAIRIE DE MARGINY-LES-USAGES OÙ LE PUBLIC POURRA EN PRENDRE CONNAISSANCE, SUR SUPPORT PAPIER ET INFORMATIQUE, AUX JOURS ET HEURES HABITUELS D'OUVERTURE ET FORMULER SES OBSERVATIONS SUR UN REGISTRE OUVERT À CET EFFET.

CE DOSSIER SERA AUSSI CONSULTABLE SUR LES SITES INTERNET DE LA PRÉFECTURE DU LOIRET ET DE LA PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR :

<http://www.loiret.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement-I.C.P.E.-et-autorisation-unique/Dossiers-d-autorisations-unique-en-cours>

<http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public>

LE PUBLIC POURRA ÉGALEMENT OBTENIR DES INFORMATIONS SUR LE PROJET AUPRÈS DU SIÈGE SOCIAL DE LA SARL CENTRALE BIOGAZ DE LUGÈRE.

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR : M. MICHEL BADAIRE, TECHNICIEN SICAP EN RETRAITE, DÉSIGNÉ EN QUALITÉ DE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR, SE TIENDRA À LA DISPOSITION DU PUBLIC, À LA MAIRIE DE MARGINY-LES-USAGES, AUX JOURS ET HEURES SUIVANTS :

- MARDI 4 SEPTEMBRE 2018, DE 15H00 À 18H00,
- VENDREDI 14 SEPTEMBRE 2018, DE 9H00 À 12H00,
- JEUDI 4 OCTOBRE 2018, DE 16H00 À 19H00.

PENDANT LA DURÉE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE, LE PUBLIC POURRA ÉGALEMENT LUI ADRESSER SES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS PAR VOIE POSTALE À LA MAIRIE DE MARGINY-LES-USAGES, ET PAR VOIE ÉLECTRONIQUE À L'ADRESSE SUIVANTE : ddpp-sei-centralebiogazlugere@loiret.gouv.fr

TOUTES LES OBSERVATIONS FORMULÉES PAR LE PUBLIC SERONT PUBLIÉES SUR LES SITES INTERNET DE LA PRÉFECTURE DU LOIRET ET DE LA PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR DANS LES MEILLEURS DÉLAIS.

LE RAPPORT ET LES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR SERONT CONSULTABLES PENDANT UN AN À COMPTER DE LA CLÔTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE À LA MAIRIE DE MARGINY-LES-USAGES, À LA PRÉFECTURE DU LOIRET (DDPP/SEI), À LA PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR (DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ/BUREAU DES PROCÉDURES ENVIRONNEMENTALES) ET SUR LES SITES INTERNET DE LA PRÉFECTURE DU LOIRET ET DE LA PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR.

À L'ISSUE DE LA PROCÉDURE, LE PRÉFET DU LOIRET ET LA PRÉFÈTE D'EURE-ET-LOIR PRENDRONT UN ARRÊTÉ CONJOINT DE REFUS OU D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE ASSORTI DE PRESCRIPTIONS.